

La Belgique a refusé d'être "complice de traitements inhumains" contre Sinduhije

RFI, 07-05-2014 Burundi : les autorités belges remettent Alexis Sinduhije en liberté. Le chef du parti d'opposition burundais, MSD, a été remis en liberté. Détenu par les autorités belges depuis son arrivée à Bruxelles, le 1er mai, Alexis Sinduhije a été libéré après que la justice belge ait décidé de suspendre la mesure de refoulement qui le visait. Alexis Sinduhije était arrivé à l'aéroport de Zaventem muni d'un visa Schengen, et devait être reconduit au Burundi ce jeudi. Mais le conseil du contentieux des étrangers en Belgique a conclu que le renvoyer dans son pays, c'était se rendre complice de traitements inhumains.

En effet, le parti d'Alexis Sinduhije a été suspendu par les autorités burundaises suite à des manifestations réprimées par la police en mars. Plusieurs membres du MSD ont été condamnés à des peines de prison perpétuelle. «Le système est basé sur une position tout à fait fondamentale de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, l'article 3 qui prohibe les tortures et les traitements inhumains et dégradants. À », a déclaré Maître Jean-Marc Picot, un des avocats d'Alexis Sinduhije.